

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 DECEMBRE 2022 -

DÉCISION N° 22 - 10 - 060

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 22 novembre 2022 s'est réuni le mardi 20 décembre 2022 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusés :

- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)

### Décision 1 : Les lignes directrices de gestion.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé les lignes directrices de gestion. Elles ont pour objet de déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage en matière de ressources humaines. Elles intègrent notamment les règles en matière d'évolution professionnelle pour les agents et ont fait l'objet d'une présentation en comité technique du 29 novembre 2022.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Vu l'avis du comité technique,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau approuve les lignes directrices de gestion pour la période 2023 – 2025, telles que présentées dans le document annexé.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE